



## Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 46

Mercredi 11 décembre 2024

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch).

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).

fixer un rendez-vous en appelant l'administration municipale au 032 497 71 12, de 10h30 à 11h30 heures, du lundi au vendredi (exceptés les 25 et 26 décembre 2024 et les 1<sup>er</sup> et 2 janvier 2025).

Court, le 4 décembre 2024

Municipalité de Court, administration municipale

### Avis de construction

Requérants: JL Solutions Sàrl, par Gian Carlo Del Aguila Meza, La Grande Fin 94, 1784 Courtepin; Marie Guyaz Del Aguila Meza et Marko Antonio Del Aguila Meza, Seidenweg 17, 3012 Berne

Propriétaires: idem requérants

Auteur du projet: Espace CIM SA, par David Hohenweg, Le Piolet 25, 1470 Estavayer-le-Lac

Emplacement: parcelle N° 1587, au lieu-dit «Rue de Bel-Air 19», 2738 Court

Projet: construction d'une habitation avec deux logements mitoyens, couverts à voitures, pompe à chaleur géothermique et panneaux solaires photovoltaïques

Chauffage: pompe à chaleur géothermique et panneaux solaires photovoltaïques

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: H2a

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 3 janvier 2025 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court). Durant la fermeture de l'administration municipale (fêtes de fin d'année), les dossiers de demandes de permis de construire peuvent être consultés sur rendez-vous. Durant cette fermeture, il convient de fixer un rendez-vous en appelant l'administration municipale au 032 497 71 12, de 10h30 à 11h30 heures, du lundi au vendredi (exceptés les 25 et 26 décembre 2024 et les 1<sup>er</sup> et 2 janvier 2025).

Court, le 4 décembre 2024

Municipalité de Court, administration municipale

### Avis de construction

Requérante: Laura Chatelain, rue de Bel-Air 31, 2738 Court

Propriétaire: idem requérante

Auteur du projet: idem requérante

Emplacement: parcelle N° 204, au lieu-dit «rue de Bel-Air 31», 2738 Court

Projet: démolition de la cabane de jardin sis à la rue de Bel-Air 31a; construction d'un mur de soutènement de 1.2 m au Sud de la parcelle; remblayage à l'emplacement de la cabane à démolir (maximum 1.2 m de hauteur); construction d'un abri pour voiture ouvert sur 2 côtés; réalisation d'un nouvel accès à l'abri en pavés filtrants; infiltration des eaux propres récupérées sur le toit dans une tranchée drainante

Chauffage: inchangé

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: H2a

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 3 janvier 2025 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court). Durant la fermeture de l'administration municipale (fêtes de fin d'année), les dossiers de demandes de permis de construire peuvent être consultés sur rendez-vous. Durant cette fermeture, il convient de fixer un rendez-vous en appelant l'administration municipale au 032 497 71 12, de 10h30 à 11h30 heures, du lundi au vendredi (exceptés les 25 et 26 décembre 2024 et les 1<sup>er</sup> et 2 janvier 2025).

Court, le 4 décembre 2024

Municipalité de Court, administration municipale

### Administration municipale

#### Fermeture de fin d'année

Le guichet de l'administration municipale fermera ses portes le vendredi 20 décembre 2024 à 12 heures et les rouvrira le lundi 6 janvier 2025 à 10h30.

En cas d'urgence, une permanence téléphonique sera assurée les lundis, mardis et vendredis, entre 10h30 et 11h30, au 032 497 71 12.

Les personnes désirant consulter des dossiers déposés publiquement durant la fermeture (demandes de permis de construire par exemple) sont priées de contacter l'administration municipale au numéro précité en vue de fixer un rendez-vous.

Les autorités et le personnel profitent de l'occasion qui leur est offerte pour souhaiter de belles fêtes de fin d'année à l'ensemble de la population.

Court, le 11 décembre 2024

Municipalité de Court, Conseil municipal



## Crémises

### Fermeture du secrétariat communal

Le secrétariat communal sera fermé durant les fêtes de fin d'année du 23 décembre 2024 au 5 janvier 2025.

Réouverture le mardi 7 janvier 2025 selon l'horaire habituel.

En cas d'urgence, vous pouvez appeler le:

- 077 450 83 27
- 032 499 00 80
- 076 319 03 71.

Joyeuses fêtes de fin d'année et meilleurs vœux pour 2025!

Crémises, le 11 décembre 2024

Le Conseil communal

### Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée communale du 5 décembre 2024

Conformément à l'article 68, 1<sup>er</sup> alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de



## Corcelles

### Fermeture de l'administration communale – Vacances de Noël 2024

Le bureau communal sera fermé du lundi 23 décembre 2024 au 3 janvier 2025 inclus.

La réouverture du bureau communal se fera le mardi 7 janvier 2025 de 10h à 11h.

Les autorités communales souhaitent de belles fêtes de fin d'année à toutes et tous.

Corcelles, le 5 décembre 2024

Le Conseil communal



## Court

### Avis de construction

Requérants: Emilie et Jonathan Grosrenaud, rue des Sources 3, 2738 Court

Propriétaires: idem requérants

Auteur du projet: Raymond Heyer, Clos du Moulin 28, 2742 Perrefitte

Emplacement: parcelle N° 2169, au lieu-dit «Rue des Sources 3», 2738 Court

Projet: rehaussement de la toiture, aménagement des combles, agrandissement du balcon Sud et rénovation intérieure

Chauffage: installation d'un poêle à bois au 1<sup>er</sup> étage (en complément du chauffage existant, inchangé)

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: HA2

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 3 janvier 2025 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court). Durant la fermeture de l'administration municipale (fêtes de fin d'année), les dossiers de demandes de permis de construire peuvent être consultés sur rendez-vous. Durant cette fermeture, il convient de

l'assemblée communale du 5 décembre 2024 est déposé publiquement durant 20 jours, à compter du 6 janvier 2025, au secrétariat communal.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil communal durant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Crémines, le 11 décembre 2024

Le Conseil communal



## Loveresse

### Procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 16 septembre 2024

Conformément à l'article 107 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 16 septembre 2024 a été déposé publiquement.

Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai, le conseil communal l'a approuvé lors de sa séance du 26 novembre 2024.

Loveresse, le 3 décembre 2024

Conseil communal

### Information communale

#### Vice-maire 2025

Le Conseil communal, dans sa séance du 26 novembre 2024, a nommé M. Francis Voiblet au poste de vice-maire pour l'année 2025.

Loveresse, le 3 décembre 2024

Conseil communal



## Moutier

### Avis de construction

Requérant: CFF SA Immobilier, Rue de la Gare de Triage 5, 1020 Renens

Auteur du projet: Bleyaert & Minger SA, 2900 Porrentruy

Emplacement: Parcelle N° 3021, Avenue de la Gare 22b

Projet: Réaménagement d'un espace commercial et installation d'un module WC.

Zone: Secteur Gare

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 10 janvier 2025 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 11 décembre 2024

Services Techniques-Urbanisme

### Avis de construction

Requérante: Abattoirs de Moutier et Environs SA, Rue de Soleure 20, 2740 Moutier.

Auteur du projet: M<sup>me</sup> Séverine Oppliger, architecte EPF, Avenue de l'Avant-Poste 1, 1005 Lausanne.

Emplacement: parcelle N° 756 (DS 2764), au lieu-dit: « Rue de Soleure 20 », commune de Moutier.

Projet: construction d'un local de découpe de viande annexe aux abattoirs, suppression de l'escalier extérieur et création d'une plateforme élévatrice, installation d'un climatiseur et d'un

conduit de cheminée pour le fumoir sur la toiture de la nouvelle construction, ouverture d'une porte à l'intérieur et asphaltage d'une partie de la place au Nord et à l'Est de la nouvelle construction.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: UP23.

Dérogations: art. 48 LAE, 80 LR et 12 al. 2, let. a RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 3 janvier 2025 inclusivement auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 4 décembre 2024.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

### Calendrier des déchets 2025

Nous informons la population que le calendrier des déchets 2025 sera distribué par le biais du magazine Moutier.ch dans l'édition du mois de décembre.

Aussi, la population est invitée à détacher et à conserver ce calendrier.

Le programme de ramassage ainsi que les directives sur les déchets sont disponibles sur le site internet de la Municipalité: [www.moutier.ch](http://www.moutier.ch).

De plus, les internautes peuvent intégrer dans leurs calendriers respectifs (ordinateur, smartphone, etc) les fichiers au format « ics » qui contiennent les dates de tous les ramassages des déchets dans la commune de Moutier (Quartier 1 ou Quartier 2) avec un rappel le jour qui précède le ramassage concerné (lien pour télécharger les calendriers informatisés: <https://moutier.ch/services/dechets/>)

Moutier, le 11 décembre 2024

Services Techniques - Travaux Publics - Moutier

### Arrêté du Conseil de Ville relatif à l'adoption du budget communal 2025

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Moutier

- vu l'article 46 lettre a du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier;
- vu le préavis favorable de la Commission des finances;
- sur proposition du Conseil municipal;
- sous réserve du référendum facultatif;

a r r ê t e

Art. 1: Le budget communal pour l'année 2025, basé sur:

- une quotité d'impôt de 1.94 (inchangée)
- une taxe immobilière de 1,5 o/oo (inchangée)
- une taxe d'exemption pour le CRISM de:
  - 2,65 % (inchangée) de l'impôt d'Etat pour les contribuables concernés figurant au registre ordinaire des impôts (minimum Fr. 20.- / maximum Fr. 400.-)
  - 1,0 % (inchangée) du total des impôts encaissés pour les contribuables concernés soumis à l'imposition à la source (minimum Fr. 20.- / maximum Fr. 400.-)
- d) un amortissement du patrimoine administratif enregistré au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de manière linéaire, pendant les 16 prochaines années, à un taux de 6.25 %

e) prévoyant un excédent de charges de Fr. 521'553.- du Compte global

f) prévoyant un excédent de revenus de Fr. 0.- du Compte général (excédent de revenus de Fr. 23'749.- budgétisé en augmentation de l'excédent au bilan).

Compte de résultats	Charges du compte global	Fr. 61'261'670.-
	Revenus du compte global	Fr. 60'740'117.-
	<b>Excédent de charges</b>	<b>Fr. 521'553.-</b>
dont	Charges du compte général	Fr. 43'529'223.-
	Revenus du compte général	Fr. 43'529'223.-
	<b>Excédent de revenus</b>	<b>Fr. 0.-</b>
	Charges Alimentation eau	Fr. 2'296'170.-
	Revenus Alimentation eau	Fr. 2'163'714.-
	<b>Excédent de charges</b>	<b>Fr. 132'456.-</b>
	Charges Eaux usées	Fr. 1'890'043.-
	Revenus Eaux usées	Fr. 1'890'043.-
	<b>Excédent de revenus</b>	<b>Fr. 0.-</b>
	Charges Gestion déchets	Fr. 948'600.-
	Revenus Gestion déchets	Fr. 933'300.-
	<b>Excédent de charges</b>	<b>Fr. 15'300.-</b>
	Charges CRISM	Fr. 448'755.-
	Revenus CRISM	Fr. 320'975.-
	<b>Excédent de charges</b>	<b>Fr. 122'780.-</b>
	Charges SI commerciale	Fr. 6'718'818.-
	Revenus SI commerciale	Fr. 6'514'492.-
	<b>Excédent de charges</b>	<b>Fr. 204'326.-</b>
	Charges SI exploitation	Fr. 5'472'061.-
	Revenus SI exploitation	Fr. 5'401'621.-
	<b>Excédent de charges</b>	<b>Fr. 70'440.-</b>

Art. 2: Le budget est déposé à la Chancellerie municipale pendant les délais légaux.

Moutier, le 2 décembre 2024

Au nom du Conseil de Ville

Le Président: B. Eschmann

L'Adjointe au Chancelier: V. Simonin

En application de l'article 29 et de l'article 46 du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier, l'arrêté qui précède doit être soumis à la votation populaire si 200 électeurs communaux au moins en font la demande dans les trente jours suivant sa publication. La demande de votation populaire doit être adressée à la Chancellerie municipale dans le délai prescrit. Si, au cours de ce délai, une telle demande n'est pas présentée, le Conseil municipal déclarera que l'arrêté du Conseil de Ville est entré en vigueur.

L'arrêté a été adopté par le Conseil de Ville du 2 décembre 2024. Il est déposé publiquement à la Chancellerie municipale durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet [www.moutier.ch](http://www.moutier.ch).

Moutier, le 2 décembre 2024

Conseil municipal

### Mise au concours

La Municipalité de Moutier met au concours les postes suivants

- Un/e aide-concierge à 37.5 %, au service des Infrastructures.
- Un/e aide-concierge remplaçant/e, sur appel, au service des Infrastructures.

Les informations détaillées sont disponibles sur le site internet : [www.moutier.ch](http://www.moutier.ch).

**Délai de réception des postulations, par courriel uniquement, à [chancellerie@moutier.ch](mailto:chancellerie@moutier.ch) : vendredi 3 janvier 2025.**

Moutier, le 9 décembre 2024

Conseil municipal



## Petit-Val

### Informations communales

**Invitation à la Fête de fin d'année pour les résidents du Centre et les habitants de Sornetan et environ**

Mercredi 18 décembre 2024 dès 17 h à la salle de Paroisse. Animation, percussion, musique et repas dès 19 h.

#### Vice-maire

Le Conseil communal a nommé M. Jean-Michel Carnal comme vice-maire pour l'année 2025.

#### Fermeture de l'administration communale

Durant les fêtes de fin d'année, l'administration sera fermée du 20 décembre 2024 au 5 janvier 2025. Réouverture selon l'horaire habituel le lundi 6 janvier 2025.

Avec un peu d'avance, le Conseil communal et l'ensemble du personnel communal souhaitent de belles fêtes de fin d'année à la population.

Souboz, le 11 décembre 2024

Conseil communal



## Rebévelier

### Analyses de l'eau potable

Les résultats d'analyses officiels du Laboratoire cantonal, suite au prélèvement effectué en date du 11 novembre 2024 au réseau de distribution, école, toilettes, lavabo à Rebévelier par M. Jean-Marc Tonna, contrôleur des denrées alimentaires ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales. Les qualités microbiologiques, physiques, chimiques sont en règles.

Rebévelier, le 3 décembre 2024

Le Conseil communal

### Fermeture de fin d'année

Pendant les Fêtes de fin d'année, l'administration communale restera fermée du 23 décembre 2024 au 3 janvier 2025 inclus.

Le Conseil communal ainsi que le personnel communal vous souhaitent d'ores et déjà à toutes et à tous de Joyeuses Fêtes.

Rebévelier, le 3 décembre 2024

Le Conseil communal



## Reconvilier

### Ramassage de encombrants à partir de 2025

Nous vous informons que, dès 2025, la collecte des encombrants ne se fera plus aux points jaunes situés dans votre rue. Elle aura désormais lieu deux fois par an, en mars et en septembre, sur la place Bellevue.

Les personnes à mobilité réduite, qui ne peuvent se rendre sur place, peuvent contacter

l'administration communale au 032 482 73 86 pour organiser le passage des employés des travaux publics. Ces derniers viendront alors ramasser les encombrants devant votre domicile. Cette prestation sera facturée conformément au règlement des émoluments en vigueur.

Cette nouvelle organisation fait suite à des constats répétés de non-respect des règles et à une augmentation des dépôts sauvages. Bien que nous regrettions cette situation, celle-ci était devenue intenable pour nos employés des travaux publics ainsi que pour la gestion des déchets.

Ces informations se trouveront également dans le **mémo déchets 2025**.

### Planification de la collecte 2025 sur la place Bellevue:

#### Mars:

- Vendredi 7 mars de 13 h 30 à 18 h
- Samedi 8 mars de 8 h 30 à 11 h

#### Septembre:

- Vendredi 26 septembre de 13 h 30 à 18 h
- Samedi 27 septembre de 8 h 30 à 11 h

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration pour un environnement plus propre.

Reconvilier, le 21.11.2024

L'administration municipale

### Fenêtres de l'Avent

#### Agenda 2024

Pour apporter de la lumière dans nos cœurs et faire étinceler nos yeux en cette fin d'année, des citoyens, associations & sociétés et commerces de Reconvilier vont décorer l'une de leurs fenêtres du 1<sup>er</sup> au 24 décembre 2024, entre 18 h et 20 h. Un accueil chaleureux vous attendra

1. Marché de l'Avent de UCAR dès 11 h. A 17 h 30 Inauguration des illuminations de l'Allée Louis Favre (Place de la gare)
2. Home la Colline – Route de Chaindon 16
3. Immeuble Rue du 16 Mars 15 – côté jardin
4. Immeuble Rue du Bruye 1
5. Fam. Nicolet – Chemin des Jonquilles 7
6. Fam. Claudine Bron – Route de Saules 33
7. Fam. Crista & Alain Bron – Route de Saules 14
8. Librairie de la Source – Grand-Rue 7
9. Fam. Mégane Blaser – Route de Saules 41 (accès par la Rue de la Promenade)
10. Ecoles primaire – Rue du Collège 7
11. Torti SA – Grand-Rue 57
12. EJC – Rue de Bel-Air 20
13. Judo Club – Chemin du Stade 1
14. FSG Hommes – Chemin du Stade 8
15. Eglise Evangélique Libre Reconvilier – Rue du Bruye 3 – Fête de Noël à 16 h 30
16. Assemblée Missionnaire, Grand- Rue 98
17. Ferme sur le pont d'Amour, fam. Gerber – Sur le Pont d'Amour 1
18. Commission politique solidaire, culture et sport – Parc Grock – Bellevue 1
19. Fam. Mercato – Rue de Bonné 26
20. Fam. Marina & Denis Moser – Les Molez 9
21. Fam. Sollberger – Route de Chaindon 17
22. Société d'embellissement et de développement (SEDR) – préau école primaire – Rue du Collège 7
23. Fam. Tschanz – Rue de la Colline 28
24. Fam. Kneuss – Dr. Tièche 45

L'organisation remercie chaleureusement tous les participants à cette manifestation pour leur enthousiasme.

Reconvilier, le 9 décembre 2024

Commission politique solidaire, culture et sport de Reconvilier



## Saicourt

### Informations communales

#### Vice-Maire

M<sup>me</sup> Aurélie Moser a été nommée en qualité de vice-maire pour l'année 2025.

#### Commission d'urbanisme

Le Conseil municipal a nommé MM. Sylvain Paroz du Fuet et Sebastian Bermúdez de Bellelay en qualité de membres de la commission d'urbanisme dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

#### Fermeture du bureau municipal

Durant les fêtes de fin d'année, le bureau municipal sera fermé du vendredi 20 décembre 2024 au 5 janvier 2025. Réouverture selon les horaires habituels dès le 6 janvier 2025.

Le Conseil municipal et le personnel administratif vous souhaitent d'ores et déjà de Joyeuses Fêtes et une belle année 2025 !

#### Consultation des dossiers en dépôt public

Durant la fermeture du bureau municipal, les dossiers en dépôt public peuvent être consultés sur rendez-vous pris au préalable auprès du maire, Markus Gerber, au 079 612 81 04.

Le Fuet, le 11 décembre 2024

Conseil municipal



## Saules

### Fermeture du bureau communal

Durant les Fêtes de fin d'année, l'administration communale sera fermée du 23 décembre 2024 au 3 janvier 2025.

**Réouverture du guichet dès le mercredi 8 janvier 2025 à 16 h.**

Le conseil communal ainsi que le personnel vous souhaitent d'ores et déjà de Joyeuses Fêtes ainsi qu'une Bonne et Heureuse Année 2025 !

Saules, le 5 décembre 2024

Conseil communal



## Tavannes

### Fermeture de l'administration municipale

Durant les fêtes de fin d'année, l'administration municipale sera fermée du lundi 23 décembre 2024 au vendredi 3 janvier 2025 inclus. Dès le lundi 6 janvier 2025, le bureau municipal sera ouvert selon les horaires habituels.

Les autorités et le personnel de la Municipalité de Tavannes vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année et la plus belle des années 2025.

Tavannes, le 3 décembre 2024

Le Conseil municipal

### Soupe aux pois du 1<sup>er</sup> janvier 2025

La population est chaleureusement invitée à participer à la traditionnelle soupe aux pois qui sera



servie le 1<sup>er</sup> janvier 2025 à partir de 18h. Cette dernière est concoctée et offerte conjointement par la Municipalité et la bourgeoisie de Tavannes.

La soupe sera proposée dans la cour arrière de l'Hôtel de Ville.

Nous nous réjouissons de vous y retrouver!

Tavannes, décembre 2024

Le Conseil municipal et la Bourgeoisie de Tavannes

## Zone de Rencontre Chemin de la Rochette

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44, alinéas 1 et 2 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil municipal de la commune de Tavannes décide, avec l'accord de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, d'introduire et d'abroger les restrictions suivantes en matière de circulation routière:

Commune de Tavannes

### Zone de Rencontre Chemin de la Rochette

#### Signalisation par zone 20 km/h

##### Délimitation:

Sur le Chemin de la Rochette, depuis la bifurcation avec la route principale N°6 sur environ 40 mètres (angle des parcelles N° 92 et 93) et sur le Chemin des Roses, depuis la bifurcation avec le Chemin de la Rochette sur environ 40 mètres (angle supérieur de la parcelle N°365)

##### Abrogation:

La Zone 30 km/h actuelle est abrogée dans le périmètre de la nouvelle Zone de Rencontre

Motifs de la mesure: réaménagement de la zone, rues de quartier, pas de trafic de transit, rues étroites.

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), la présente décision peut être attaquée par voie de recours administratif devant la préfète de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de sa publication. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion,

une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

Tavannes, le 11 décembre 2024

Le Conseil municipal



## Avis de construction

Requérante: Association Bikepark Valbirse, Sous les Colons 13, 2735 Malleray.

Emplacement: parcelles N° 1841 et 1842, au lieu-dit: «Chemin des Vaches 7», Malleray, commune de Valbirse.

Projet: agrandissement de la zone en gravier filtrant au Nord des cabanes du téléski, installation d'un panneau d'information sur l'ancienne fondation du téléski, installation d'un box pour le rinçage des vélos avec bac de rétention et zone d'infiltration, installation d'une cuve de stockage des eaux usées de 10'000 litres, rénovation des WC existants et des deux lavabos avec raccordement dans la nouvelle citerne.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogation: art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 3 janvier 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 4 décembre 2024

La préfète: Stéphanie Niederhauser

## Avis de construction

Requérante: Salt Mobile SA, Rue du Caudray 4, 1020 Renens.

Auteur du projet: Complan AG, Wasserwerksgasse 39, 3011 Berne.

Emplacement: parcelle N° 531, au lieu-dit: «Route Cantonale 1», Pontenet, commune de Valbirse.

Projet: modification d'un site de téléphonie mobile existant pour le compte de Salt Mobile SA (BE\_0373A) avec des nouvelles antennes pour les technologies 3G, 4G et 5G.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: zone d'activité b.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 janvier 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 11 décembre 2024.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

## Fermeture des guichets durant les Fêtes

Durant la période des Fêtes, les guichets de l'administration seront fermés du vendredi 20 décembre 2024 à midi au vendredi 3 janvier 2025. Toutefois, le lundi 23 et le mardi matin 24 décembre, une permanence téléphonique sera assurée au 032 491 61 73 pour toutes les questions liées au contrôle des habitants, ceci notamment pour procéder aux arrivées et aux départs. Les guichets retrouveront leurs horaires habituels dès le lundi 6 janvier 2025.

Les Autorités et le personnel communal vous souhaitent un joyeux Noël et une excellente nouvelle année!

Bévilard, le 2 décembre 2024

Commune mixte de Valbirse

[www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch)

# Dernière parution 2024: mercredi 18.12.24

## Calendrier des parutions 2025

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution
1		01.01.2025	SUPPRIME
2		08.01.2025	SUPPRIME
3	1	15.01.2025	mercredi
4	2	22.01.2025	mercredi
5	3	29.01.2025	mercredi
6	4	05.02.2025	mercredi
7	5	12.02.2025	mercredi
8	6	19.02.2025	mercredi
9	7	26.02.2025	mercredi
10	8	05.03.2025	mercredi
11	9	12.03.2025	mercredi
12	10	19.03.2025	mercredi
13	11	26.03.2025	mercredi
14	12	02.04.2025	mercredi
15	13	9.04.2025	mercredi
16	14	16.04.2025	mercredi
17	15	24.04.2025	JEUDI
18	16	30.04.2025	mercredi
19	17	07.05.2025	mercredi
20	18	14.05.2025	mercredi
21	19	21.05.2025	mercredi
22	20	28.05.2025	mercredi
23	21	04.06.2025	mercredi
24	22	12.06.2025	JEUDI
25	23	18.06.2025	mercredi
26	24	25.06.2025	mercredi
27	25	02.07.2025	mercredi
28	26	09.07.2025	mercredi
29		16.07.2025	SUPPRIME
30		23.07.2025	SUPPRIME
31		30.07.2025	SUPPRIME
32	27	06.08.2025	mercredi
33	28	13.08.2025	mercredi
34	29	20.08.2025	mercredi
35	30	27.08.2025	mercredi
36	31	03.09.2025	mercredi
37	32	10.09.2025	mercredi
38	33	17.09.2025	mercredi
39	34	24.09.2025	mercredi
40	35	01.10.2025	mercredi
41	36	08.10.2025	mercredi
42	37	15.10.2025	mercredi
43	38	22.10.2025	mercredi
44	39	29.10.2025	mercredi
45	40	05.11.2025	mercredi
46	41	12.11.2025	mercredi
47	42	19.11.2025	mercredi
48	43	26.11.2025	mercredi
49	44	03.12.2025	mercredi
50	45	10.12.2025	mercredi
51	46	17.12.2025	mercredi
52	47	24.12.2025	mercredi
		31.12.2025	SUPPRIME